

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK TENUE À HUIS CLOS LE LUNDI 19  
AVRIL 2021, À 19H, PAR VISIOCONFÉRENCE, À OTTERBURN PARK,  
PROVINCE DE QUÉBEC

---

À cette séance ont été dûment convoqués, selon la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil municipal.

À l'ouverture de la séance à 20h12 sont présents messieurs les conseillers Mario Borduas, Louis Côté, Alexandre Dubé-Poirier, Jean-Marc Fortin et Jacques Portelance formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Denis Parent.

Sont également présents le directeur général, monsieur Alain Cousson, ing., la directrice générale adjointe, madame Christine Ménard, urb. et la greffière, Me Julie Waite.

---

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ordinaire du 19 avril 2021 ouverte.

**RÉSOLUTION  
2021-04-088**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Jacques Portelance, appuyé par monsieur le maire Denis Parent :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la présente séance tel que ci-après reproduit.

SÉANCE ORDINAIRE DU 19 AVRIL 2021

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Première période de questions
  - 2.1 Rapport mensuel du conseil municipal
3. Adoption des procès-verbaux des séances du conseil et dépôt des procès-verbaux des réunions, des commissions et des comités
  - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 15 mars 2021
  - 3.2 Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du comité consultatif d'urbanisme tenue le 30 mars 2021
4. Avis de motion
  - 4.1 Présentation et dépôt du projet de Règlement numéro 457-2 modifiant le Règlement numéro 457 concernant les raccordements aux services d'aqueduc et d'égout et la gestion des eaux pluviales afin de préciser les modalités de raccordement du drain français
  - 4.2 Avis de motion – Règlement numéro 457-2 modifiant le Règlement numéro 457 concernant les raccordements aux services d'aqueduc et d'égout et la gestion des eaux pluviales afin de préciser les modalités de raccordement du drain français
  - 4.3 Avis de motion – Règlement numéro 431-31 modifiant le Règlement de zonage numéro 431 afin de prescrire les normes d'aménagement dans la zone CONS-26
  - 4.4 Avis de motion – Règlement numéro 431-32 modifiant le Règlement de zonage numéro 431 afin d'agrandir la zone H-110, modifier la marge avant de la zone H-107, modifier la marge latérale de la zone H-108 et modifier la hauteur des bâtiments dans la zone H-110 et H-111

- 4.5 Avis de motion – Règlement numéro 431-33 modifiant le Règlement de zonage numéro 431 afin d’agrandir la zone H-42 à même la zone PV-27
- 4.6 Présentation et dépôt du projet de Règlement numéro 469-1 remplaçant le paragraphe 18 de l’annexe A du Règlement numéro 469 décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Ville d’Otterburn Park
- 4.7 Avis de motion – Règlement numéro 469-1 remplaçant le paragraphe 18 de l’annexe A du règlement numéro 469 décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Ville d’Otterburn Park

## 5. Règlementation

- 5.1 Adoption du Règlement numéro 431-30 modifiant le Règlement de zonage numéro 431 afin de modifier des dispositions aux grilles des spécifications H-107, H-108, H-109, H-110 et H-111, modifier la disposition concernant le nombre de matériaux de revêtement pour un bâtiment principal et réduire les dimensions minimales d'une habitation unifamiliale jumelée dans la zone H-111
- 5.2 Adoption du premier projet de règlement numéro 431-31 modifiant le Règlement de zonage numéro 431 afin de prescrire les normes d’aménagement dans la zone CONS-26
- 5.3 Adoption du premier projet de règlement numéro 431-32 modifiant le Règlement de zonage numéro 431 afin d’agrandir la zone H-110, modifier la marge avant de la zone H-107, modifier la marge latérale de la zone H-108 et modifier la hauteur des bâtiments dans la zone H-110 et H-111
- 5.4 Adoption du premier projet de règlement numéro 431-33 modifiant le Règlement de zonage numéro 431 afin d’agrandir la zone H-42 à même la zone PV-27
- 5.5 Résolution fixant la consultation écrite remplaçant l’assemblée publique de consultation sur les premiers projets de Règlement numéros 431-31, 431-32 et 431-33

## 6. Administration générale

- 6.1 Assurance de cyber-risques pour le Regroupement de municipalités et organismes de l’Union des municipalités du Québec - Formation sur les cyber-comportements à risque
- 6.2 Embauche d’une directrice adjointe du Service de l’urbanisme de la Ville – Autorisation de signature

## 7. Finances

- 7.1 Acceptation des déboursés pour la période du 9 mars au 12 avril 2021
- 7.2 Dépôt du rapport de gestion du Centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine par SOPIAR Gestion sportive – Années 2019 et les 6 premiers mois de l’année 2020 se terminant le 30 juin 2020 – Autorisation de paiement
- 7.3 Dépôt du rapport de gestion du Centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine par la Société culturelle de Pointe-Valaine inc. – 6 derniers mois de l’année 2020 se terminant le 31 décembre – Autorisation du report de l’Excédent

## 8. Développement et mise en valeur du territoire

- 8.1 Plan directeur des parcs et espaces verts dans le développement du secteur Le Patriote – Octroi de mandat
- 8.2 Approbation d'un projet de lotissement – Projet Le Patriote – Autorisation de signature
- 8.3 Acquisition du lot 3 951 908 du cadastre du Québec (secteur le Patriote)
- 8.4 Demande de PIIA pour la rénovation du bâtiment principal – 156, rue Gervais
- 8.5 Demande de PIIA pour la rénovation du bâtiment principal – 173, rue Ruth
9. Travaux publics
  - 9.1 Réhabilitation des infrastructures des rues Auclair, Pl. Auclair, des Bouleaux, Desroches, Parkview, Pine, Rose et Pl. Rose – Octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme
  - 9.2 Réhabilitation des infrastructures des rues Auclair, Pl. Auclair, des Bouleaux, Desroches, Parkview, Pine, Rose et Pl. Rose – Provision et contingences
  - 9.3 Resurfaçage de plancher – Centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine – Octroi de contrat
  - 9.4 Remplacement des systèmes de thermopompe et de fournaise du bâtiment des Services techniques – Octroi de contrat
  - 9.5 Achat de compteurs d'eau – Octroi de contrat
  - 9.6 Attribution budgétaire – Fourniture et installation de lumières au terrain de tennis du parc Copping
  - 9.7 Engagement auprès du ministère de l'Environnement et Lutte contre les changements climatiques – Étalonnage d'un régulateur
  - 9.8 Attribution budgétaire – Jardin communautaire
  - 9.9 Approbation de la grille qualitative d'évaluation et de pondération pour le devis d'appel d'offres – Services professionnels en ingénierie pour l'installation de feux de circulation à l'intersection de la rue « A » et le chemin des Patriotes
  - 9.10 Aménagement et végétalisation de l'espace situé entre le bâtiment de la Pointe-Valaine et le stationnement municipal – Octroi du mandat au plus bas soumissionnaire conforme
10. Famille, culture et loisir
  - 10.1 Demande de reconnaissance de la Ville à titre d'organisme – Club de Soccer de la Vallée-du-Richelieu
  - 10.2 Programmation des événements de loisirs – Année 2021
  - 10.3 Achat de mobilier – Piscine municipale de la Ville
  - 10.4 Renouvellement de l'adhésion de la Ville – Association des Riverains et Amis du Richelieu
  - 10.5 Création du comité local - Démarche Municipalité amie des aînés
  - 10.6 Demande d'aide financière – Groupe Scout de Mont-Saint-Hilaire (District scout de la Montérégie)
  - 10.7 Achat de circuits de ville – Thème *Mieux Vivre Ensemble*
  - 10.8 Demande de reconnaissance de la Ville à titre d'organisme – Ligue de balle Les Girls d'Otterburn Park

- 10.9 Entente relative à la gestion de l'offre d'activités de tennis extérieurs municipaux entre la Ville et le Complexe Sportif Sportsène Mont-Saint-Hilaire – Autorisation de signature
- 10.10 Service du loisir et de la culture – Saison estivale 2021 – Embauche de préposés saisonniers au terrain de balle et approbation de l'échelle salariale
- 10.11 Demande d'aide financière – La Maison de la Famille de la Vallée-du-Richelieu - Camp de jour estival 2021
11. Environnement
- 11.1 Entente entre la Ville et le Conseil régional de l'environnement de la Montérégie dans le cadre du projet de covoiturage *Embarque! Montérégie*
- 11.2 Programme d'aide financière visant l'optimisation du réseau d'écocentres québécois – Appui à la demande de la Municipalité régionale de comté de la Vallée-du-Richelieu pour l'établissement d'un écocentre régional à Mont-Saint-Hilaire
12. Sécurité aux citoyens
- 12.1 Adoption de la Politique municipale en matière de sécurité civile
13. Affaires nouvelles
14. Deuxième période de questions
15. Levée de la séance

#### **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

Des personnes ont transmis à la Ville, dans le délai requis, pour la première période de questions, les questions suivantes :

**Monsieur François Beauregard**                      Transport actif (Le Patriote)  
Marge latérale (Le Patriote)

#### **RAPPORT MENSUEL DU CONSEIL MUNICIPAL**

##### **Monsieur le maire Denis Parent**

- Séance extraordinaire du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu (RISIVR), le 16 mars 2021;
- Comité consultatif en environnement, le 16 mars 2021;
- Séance du Conseil des maires de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, le 18 mars 2021;
- Conseil d'administration spécial - Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent (RIPRSL), le 24 mars 2021;
- Séance préparatoire du Conseil des maires de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, le 31 mars 2021;
- Conseil d'administration de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu (RISIVR), le 13 avril 2021;
- Comité consultatif en environnement, le 13 avril 2021;
- Séance du Conseil des maires de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, le 15 avril 2021.

##### **Monsieur Jacques Portelance**

- Webinaire de L'UMQ "La gestion des eaux pluviales par les infrastructures vertes", le 17 mars 2021;

- Webinaire de la FCM “Partenaire dans la protection du climat”, le 22 mars 2021;
- Webinaire de L’UMQ “Aménager des milieux de vie sécuritaires et conviviaux pour les piétonnes et piétons”, le 23 mars 2021;
- Panel de l’UMQ “Les débats à l’ère de la polarisation”, le 26 mars 2021;
- Webinaire de la Communauté Métropolitaine de Montréal “Les 10 ans du PMA : bilan, leçons et défis à relever”, le 29 mars 2021;
- Lancement par Espace Muni de la “Charte municipale pour la protection de l’enfant”, le 7 avril 2021;
- Webinaire de L’UMQ “Lancement de la plateforme pour le climat”, le 8 avril 2021;
- Webinaire de la Communauté Métropolitaine de Montréal Agora Métropolitaine 2021 “Contre l’étalement urbain”; le 9 avril 2021;
- Webinaire de L’UMQ et FQD “La modernisation de la collecte sélective, les prochaines étapes”, le 12 avril 2021;
- Table de concertation des aînés de la Vallée du Richelieu, le 13 avril 2021;
- Webinaire de la Communauté Métropolitaine de Montréal Agora Métropolitaine 2021 “Mobilité et financement. Assurer le financement du transport collectif”, le 16 avril 2021.

#### **Monsieur Louis Côté**

- Entrevue TVRS pour le lancement du concours photos Otterburn Park vu différemment, le 18 mars 2021;
- Réunion du conseil d’administration de la Régie Intermunicipale de l’Eau de la Vallée du Richelieu (RIEVR), le 24 mars 2021;
- Participation à huis-clos à une rencontre virtuelle à la MRCVR/ en remplacement du maire Denis Parent, le 1<sup>er</sup> avril 2021;
- Webinaire UMQ / gestion des matières recyclables, le 11 avril 2021;
- Commission des finances municipales, le 14 avril 2021;
- Webinaire UMQ / réseaux sociaux, le 15 avril 2021;
- MRCVR / comité régional MADA, le 16 avril 2021.

#### **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU CONSEIL ET DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS, DES COMMISSIONS ET DES COMITÉS**

#### **RÉSOLUTION 2021-04-089**

#### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 15 MARS 2021**

**IL EST RÉSOLU À L’UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Jacques Portelance, appuyé par monsieur le conseiller Louis Côté :

**D’ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 15 mars 2021, tel que rédigé.

#### **DÉPÔT**

#### **DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D’URBANISME TENUE LE 30 MARS 2021**

Est déposé le procès-verbal de la séance ordinaire du comité consultatif d’urbanisme tenue le 30 mars 2021.

#### **AVIS DE MOTION**

#### **RÉSOLUTION 2021-04-090**

#### **PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 457-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 457 CONCERNANT LES RACCORDEMENTS AUX SERVICES D’AQUEDUC ET D’ÉGOUT ET LA GESTION DES EAUX PLUVIALES AFIN DE PRÉCISER LES MODALITÉS DE RACCORDEMENT DU DRAIN FRANÇAIS**

Monsieur le conseiller Jacques Portelance, présente et dépose le projet de Règlement numéro 457-2 modifiant le Règlement numéro 457 concernant les

raccordements aux services d'aqueduc et d'égout et la gestion des eaux pluviales afin de préciser les modalités de raccordement du drain français.

L'objet de ce Règlement est de fixer les modalités de raccordement du drain français.

#### **AVIS DE MOTION**

#### **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 457-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 457 CONCERNANT LES RACCORDEMENTS AUX SERVICES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT ET LA GESTION DES EAUX PLUVIALES AFIN DE PRÉCISER LES MODALITÉS DE RACCORDEMENT DU DRAIN FRANÇAIS**

Monsieur le conseiller Jacques Portelance, donne avis de motion de la présentation, à une prochaine séance du conseil municipal, du Règlement numéro 457-2 modifiant le Règlement numéro 457 concernant les raccordements aux services d'aqueduc et d'égout et la gestion des eaux pluviales afin de préciser les modalités de raccordement du drain français.

Tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de Règlement le 15 avril 2021.

#### **AVIS DE MOTION**

#### **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 431-31 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 431 AFIN DE PRESCRIRE LES NORMES D'AMÉNAGEMENT DANS LA ZONE CONS-26**

Monsieur le conseiller Louis Côté, donne avis de motion de la présentation, à une prochaine séance du conseil municipal, du Règlement numéro 431-31 modifiant le Règlement de zonage numéro 431 afin prescrire les normes d'aménagement dans la zone CONS-26.

L'objet du projet de Règlement est d'amender le Règlement de zonage afin de:

- Ajouter une aire d'occupation dans la zone CONS-26 ;
- Spécifier les types de camps de groupe et de camps organisés autorisés dans la zone CONS-26 ;
- Modifier les normes d'implantation des bâtiments dans la zone CONS-26 ;
- Fixer des normes d'aménagement des allées d'accès, des aires de stationnement hors rue, des aires de chargement et déchargement et des allées de circulation et des normes d'affichage qui sont propres à la zone CONS-26 ;
- Abroger une disposition relative aux droits acquis à l'extension d'une construction accessoire dérogatoire dans la zone CONS-26.

Tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie du premier projet de Règlement le 15 avril 2021.

Note de la séance :

*Monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin s'absente de 20h28 à 20h32.*

**AVIS DE MOTION**

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 431-32 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 431 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE H-110, MODIFIER LA MARGE AVANT DE LA ZONE H-107, MODIFIER LA MARGE LATÉRALE DE LA ZONE H-108 ET MODIFIER LA HAUTEUR DES BÂTIMENTS DANS LA ZONE H-110 ET H-111**

Monsieur le conseiller Louis Côté, donne avis de motion de la présentation, à une prochaine séance du conseil municipal, du Règlement numéro 431-32 modifiant le Règlement de zonage numéro 431 afin d'agrandir la zone H-110, modifier la marge avant de la zone H-107, modifier la marge latérale de la zone H-108 et modifier la hauteur des bâtiments dans la zone H-110 et H-111.

L'objet du projet de Règlement est d'amender le Règlement de zonage afin de:

- Agrandir la zone H-110 à même la zone H-108;
- Réduire les marges avant pour les bâtiments multifamiliaux dans la zone H-107;
- Réduire les marges latérales pour les bâtiments multifamiliaux dans la zone H-108;
- Augmenter la hauteur en mètre pour les bâtiments multifamiliaux (H3) dans la zone H-110;
- Augmenter la hauteur en mètre pour les habitations unifamiliales jumelées (H1) dans la zone H-111.

Tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie du premier projet de Règlement le 15 avril 2021.

Note de la séance :

*Monsieur le conseiller Mario Borduas divulgue, séance tenante, qu'il s'abstient de tout commentaire sur cette question, compte tenu de son intérêt dans ce Règlement.*

**AVIS DE MOTION**

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 431-33 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 431 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE H-42 À MÊME LA ZONE PV-27**

Monsieur le conseiller Jacques Portelance, donne avis de motion de la présentation, à une prochaine séance du conseil municipal, du Règlement numéro 431-33 modifiant le Règlement de zonage numéro 431 afin d'agrandir la zone H-42 à même la zone PV-27.

L'objet du projet de Règlement est d'amender le Règlement de zonage afin d'agrandir la zone H-42 à même la zone PV-27.

Tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie du premier projet de Règlement le 15 avril 2021.

**RÉSOLUTION  
2021-04-091**

**PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 469-1 REMPLAÇANT LE PARAGRAPHE 18 DE L'ANNEXE A DU RÈGLEMENT NUMÉRO 469 DÉCRÉTANT LA TARIFICATION POUR LE FINANCEMENT DE CERTAINS BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK**

Monsieur le conseiller Louis Côté, présente et dépose le projet de Règlement numéro 469-1 remplaçant le paragraphe 18 de l'annexe A du Règlement numéro 469 décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Ville d'Otterburn Park.

L'objet de ce Règlement est d'abroger la tarification de la Ville pour l'obtention de médailles pour les animaux et de décréter que les frais et tarifs en vertu de l'application du Règlement numéro 467 relatif aux animaux et ses amendements sont ceux prévus aux règlements en vigueur de la Régie intermunicipale des services animaliers de la Vallée-du-Richelieu.

**AVIS DE  
MOTION**

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 469-1 REMPLAÇANT LE PARAGRAPHE  
18 DE L'ANNEXE A DU RÈGLEMENT NUMÉRO 469 DÉCRÉTANT LA TARIFICATION POUR  
LE FINANCEMENT DE CERTAINS BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS DE LA VILLE  
D'OTTERBURN PARK**

Monsieur le conseiller Louis Côté, donne avis de motion de la présentation, à une prochaine séance du conseil municipal, du Règlement numéro 469-1 remplaçant le paragraphe 18 de l'annexe A du Règlement numéro 469 décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Ville d'Otterburn Park.

Tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de Règlement le 15 avril 2021.

**RÈGLEMENTATION**

**Note de la séance :**

*Avant que les membres du conseil ne soient appelés à se prononcer sur le projet de résolution, la greffière a fait mention de l'objet et de la portée du Règlement numéro 431-30.*

**RÉSOLUTION  
2021-04-092**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 431-30 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 431 AFIN DE MODIFIER DES DISPOSITIONS AUX GRILLES DES SPÉCIFICATIONS H-107, H-108, H-109, H-110 ET H-111, MODIFIER LA DISPOSITION CONCERNANT LE NOMBRE DE MATÉRIAUX DE REVÊTEMENT POUR UN BÂTIMENT PRINCIPAL ET RÉDUIRE LES DIMENSIONS MINIMALES D'UNE HABITATION UNIFAMILIALE JUMELÉE DANS LA ZONE H-111**

**Note de la séance :**

*Un vote a été demandé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :*

**ONT VOTÉ EN FAVEUR :** *Messieurs les conseillers Louis Côté, Alexandre Dubé-Poirier et Jean-Marc Fortin*

**A VOTÉ CONTRE :** *Messieurs les conseillers Jacques Portelance et Mario Borduas*

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion a été donné et le premier projet de Règlement adopté à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 18 janvier 2021;

**CONSIDÉRANT** que le second projet de Règlement a été adopté à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 15 mars 2021;

**CONSIDÉRANT** que tous les membres du conseil ont reçu une copie du premier projet de Règlement le 14 janvier 2021, une copie du second projet de Règlement les 11 février 2021 et 11 mars 2021 et une copie du Règlement le 15 avril 2021;

**CONSIDÉRANT** que s'est tenue du 20 janvier au 3 février 2021, une consultation écrite remplaçant l'assemblée publique de consultation dans le cadre du processus d'adoption du présent Règlement et que ce Règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

**CONSIDÉRANT** que suite à un avis public dûment donné le 17 mars 2021, aucune demande valide n'a été reçue dans le délai requis en regard des zones visées et des zones contiguës de la part des personnes intéressées, demandant à ce que lesdites dispositions du second projet de règlement soient soumises à l'approbation des personnes habiles à voter;

**CONSIDÉRANT** que la greffière a fait mention de l'objet et de la portée du Règlement;

**CONSIDÉRANT** que la greffière a pris les dispositions nécessaires pour que le Règlement soit mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance via le site internet de la Ville et le babillard municipal;



**IL EST RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES VOIX**, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le maire Denis Parent :

**QUE** le conseil municipal adopte le Règlement numéro 431-30, tel que modifié :

En retranchant "projet de" à l'article 3.

Note de la séance :

*Avant que les membres du conseil ne soient appelés à se prononcer sur le projet de résolution, la greffière a fait mention à l'assistance de l'objet et de la portée du Règlement numéro 431-31.*

**RÉSOLUTION  
2021-04-093**

**ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 431-31 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 431 AFIN DE PRESCRIRE LES NORMES D'AMENAGEMENT DANS LA ZONE CONS-26**

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion a été donné en cette séance ordinaire du conseil municipal tenue le 19 avril 2021 et que tous les membres du conseil ont reçu une copie du premier projet de règlement le 15 avril 2021;

**CONSIDÉRANT** que la greffière a fait mention de l'objet et de la portée du premier projet de Règlement;

**CONSIDÉRANT** que la greffière a pris les dispositions nécessaires pour que le premier projet de Règlement soit mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance via le site internet de la Ville et le babillard municipal;

**CONSIDÉRANT** que sera fixée la consultation écrite remplaçant l'assemblée publique de consultation dans le cadre du processus d'adoption du présent Règlement et que ce Règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

**QUE** le conseil municipal adopte le premier projet de Règlement numéro 431-31, tel que rédigé.

Note de la séance :

*Avant que les membres du conseil ne soient appelés à se prononcer sur le projet de résolution, la greffière a fait mention à l'assistance de l'objet et de la portée du Règlement numéro 431-32.*

**RÉSOLUTION  
2021-04-094**

**ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 431-32 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 431 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE H-110, MODIFIER LA MARGE AVANT DE LA ZONE H-107, MODIFIER LA MARGE LATÉRALE DE LA ZONE H-108 ET MODIFIER LA HAUTEUR DES BÂTIMENTS DANS LA ZONE H-110 ET H-111**

Note de la séance :

*Un vote a été demandé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :*

**ONT VOTÉ EN FAVEUR :**                      *Messieurs les conseillers Jean-Marc Fortin, Alexandre Dubé-Poirier, Louis Côté*

**A VOTÉ CONTRE :**                              *Messieurs les conseillers Jacques Portelance et Mario Borduas*

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion a été donné en cette séance ordinaire du conseil municipal tenue le 19 avril 2021 et que tous les membres du conseil ont reçu une copie du premier projet de règlement le 15 avril 2021;

**CONSIDÉRANT** que la greffière a fait mention de l'objet et de la portée du premier projet de Règlement;

**CONSIDÉRANT** que la greffière a pris les dispositions nécessaires pour que le premier projet de Règlement soit mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance via le site internet de la Ville et le babillard municipal;

**CONSIDÉRANT** que sera fixée la consultation écrite remplaçant l'assemblée publique de consultation dans le cadre du processus d'adoption du présent Règlement et que ce Règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

**IL EST RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES VOIX**, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le maire Denis Parent :

**QUE** le conseil municipal adopte le premier projet de Règlement numéro 431-32, tel que rédigé.

Note de la séance :

*Avant que les membres du conseil ne soient appelés à se prononcer sur le projet de résolution, la greffière a fait mention à l'assistance de l'objet et de la portée du Règlement numéro 431-33.*

Note de la séance :

*Monsieur le conseiller Mario Borduas divulgue, séance tenante, avoir un intérêt dans la question (propriétaire de la résidence faisant l'objet du Règlement) qu'il s'abstient de participer aux délibérations et de voter sur cette question.*

**RÉSOLUTION  
2021-04-095**

**ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 431-33 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 431 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE H-42 À MÊME LA ZONE PV-27**

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion a été donné en cette séance ordinaire du conseil municipal tenue le 19 avril 2021 et que tous les membres du conseil ont reçu une copie du premier projet de règlement le 15 avril 2021;

**CONSIDÉRANT** que la greffière a fait mention de l'objet et de la portée du premier projet de Règlement;

**CONSIDÉRANT** que la greffière a pris les dispositions nécessaires pour que le premier projet de Règlement soit mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance via le site internet de la Ville et le babillard municipal;

**CONSIDÉRANT** que sera fixée la consultation écrite remplaçant l'assemblée publique de consultation dans le cadre du processus d'adoption du présent Règlement et que ce Règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Jacques Portelance, appuyé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier :

**QUE** le conseil municipal adopte le premier projet de Règlement numéro 431-33, tel que rédigé.

**RÉSOLUTION  
2021-04-096**

**RÉSOLUTION FIXANT LA CONSULTATION ÉCRITE REMPLAÇANT L'ASSEMBLÉE  
PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LES PREMIERS PROJETS DE RÈGLEMENT NUMÉROS  
431-31, 431-32 ET 431-33**

**CONSIDÉRANT** qu'une consultation écrite remplaçant l'assemblée publique de consultation doit être tenue dans le cadre des modifications réglementaires constituées des premiers projets de Règlement numéros 431-31, 431-32 et 431-33 suivants, à savoir :

- Premier projet de Règlement numéro 431-31 modifiant le Règlement de zonage numéro 431 afin de prescrire les normes d'aménagement dans la zone CONS-26;
- Premier projet de Règlement numéro 431-32 modifiant le Règlement de zonage numéro 431 afin d'agrandir la zone H-110, modifier la marge avant de la zone H-107, modifier la marge latérale de la zone H-108 et modifier la hauteur des bâtiments dans la zone H-110 et H-111;
- Premier projet de Règlement numéro 431-33 modifiant le Règlement de zonage numéro 431 afin d'agrandir la zone H-42 à même la zone PV-27.

**CONSIDÉRANT** que conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil municipal fixe la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation ou de la consultation écrite, le cas échéant, ou il peut déléguer tout ou partie de ce pouvoir à la greffière de la Ville;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

**QUE** le conseil municipal délègue à la greffière, ou en son absence au greffier adjoint, le pouvoir de fixer la consultation écrite remplaçant l'assemblée publique de consultation dans le cadre du processus d'adoption des présents Règlements.

Note de la séance :

*Monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier s'absente de 20h44 à 20h46.*

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**RÉSOLUTION  
2021-04-097**

**ASSURANCE DE CYBER-RISQUES POUR LE REGROUPEMENT DE MUNICIPALITÉS ET  
ORGANISMES DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC - FORMATION SUR LES  
CYBER-COMPORTEMENTS À RISQUE**

**CONSIDÉRANT** que, conformément aux articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes, la Ville d'Otterburn Park a joint l'Union des municipalités du Québec (ci-après l'UMQ) et son regroupement d'assurance de cyber-risques (ci-après le Regroupement);

**CONSIDÉRANT** que le renouvellement du contrat du Regroupement est prévu pour le 1<sup>er</sup> juillet 2021;

**CONSIDÉRANT** que les demandes de réclamations résultant de cyber-attaques sont à la hausse;

**CONSIDÉRANT** qu'il est de l'intérêt du Regroupement et de la Ville d'obtenir les meilleures conditions de renouvellement d'assurances et de maintenir la volonté de l'assureur actuel d'agir à titre de courtier du Regroupement;

**CONSIDÉRANT** que pour demeurer membre du Regroupement, il est désormais obligatoire de faire suivre une formation sur les cyber-comportements à tous les employés municipaux, élus municipaux et les tiers ayant accès à un ordinateur connecté au réseau de la Ville ou travaillant sur un ordinateur connecté de la Ville, que ce soit en télétravail ou dans les locaux de la Ville;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Mario Borduas :

**QUE** la Ville d’Otterburn Park, à titre de membre du Regroupement :

- procédera à l’inscription de tous les employés municipaux, élus municipaux et les tiers ayant accès à un ordinateur, tablette ou autre outil connecté au réseau de la Ville ou travaillant sur un ordinateur ou autre outil connecté de la Ville, que ce soit en télétravail ou dans les locaux de la Ville à la formation « *Cyber-comportements à risque : La sécurité de vos informations dépend d’abord de vos comportements en ligne* » dispensée par l’Académie de transformation numérique de l’Université Laval en partenariat avec l’UMQ au coût de 12 \$ par participante et participant;
- et que la formation devra être suivie par les participantes et participants entre le 1<sup>er</sup> mai et le 31 juillet 2021;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02-130-00-454 Administration – formation.

**RÉSOLUTION  
2021-04-098**

**EMBAUCHE D’UNE DIRECTRICE ADJOINTE DU SERVICE DE L’URBANISME DE LA VILLE  
– AUTORISATION DE SIGNATURE**

**CONSIDÉRANT** la création du poste de directeur adjoint du Service de l’urbanisme;

**CONSIDÉRANT** qu’un appel de candidatures a été lancé en vue de combler ce poste;

**CONSIDÉRANT** que les candidatures reçues ont été soumises à l’examen d’un comité de sélection lequel a, par la suite, rencontré un certain nombre de candidats;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité de sélection;

**IL EST RÉSOLU À L’UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Mario Borduas :

**QUE** la Ville embauche de madame Pénélope Larose au poste de directrice adjointe du Service de l’urbanisme, à compter du 10 mai 2021;

**QUE** le poste de directrice adjointe du Service de l’urbanisme soit aboli le 21 juin 2021;

**QU’**à compter du 21 juin 2021, la Ville embauche de madame Pénélope Larose au poste de directrice du Service de l’urbanisme;

**QUE** le salaire annuel de madame Larose soit fixé conformément à la classe 3, échelon 10, de l’échelle salariale 2021 de sa catégorie;

**QUE** le maire, ou en son absence le maire suppléant et le directeur général soient et sont autorisés à signer un contrat de travail avec madame Larose, conformément à la politique de la Ville relative aux conditions générales de travail des employés de niveau-cadre qui lui sont applicables, le cas échéant et à la recommandation précitée;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02-610-00-141 Urbanisme - salaires réguliers.

## FINANCES

**RÉSOLUTION  
2021-04-099**

### **ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 9 MARS AU 12 AVRIL 2021**

**CONSIDÉRANT** que le trésorier soumet le registre des déboursés à l'approbation du conseil municipal;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier :

**D'APPROUVER** les déboursés pour la période du 9 mars au 12 avril 2021, tels que ci-après :

#### **Déboursés déjà versés:**

Chèques nos 19807 à 19839 63 343,55 \$

Liste des dépôts directs nos 502321 à 502329 71 425,44 \$

Liste des prélèvements nos 5724 à 5770 50 701,44 \$

Paies 174 110,00 \$

#### **Déboursés à venir:**

Chèques nos 19840 à 19851 18 162,99 \$

Liste des dépôts directs nos 502330 à 502375 894 617,84 \$

**TOTAL DES DÉBOURSÉS 1 272 361,26 \$**

**RÉSOLUTION  
2021-04-100**

### **DÉPÔT DU RAPPORT DE GESTION DU CENTRE CULTUREL ET COMMUNAUTAIRE DE LA POINTE-VALAINE PAR SOPIAR GESTION SPORTIVE – ANNÉES 2019 ET LES 6 PREMIERS MOIS DE L'ANNÉE 2020 SE TERMINANT LE 30 JUIN 2020 – AUTORISATION DE PAIEMENT**

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'entente de gestion intervenue entre la Ville et SOPIAR Gestion sportive (ci-après SOPIAR), SOPIAR doit faire annuellement, pour toute la durée de l'entente, une reddition de sa gestion du Centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine;

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'entente précitée et après compensation, la Ville doit à SOPIAR, la somme totale de 45 499 \$;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur du Service des finances et trésorier formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 30 mars 2021;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier :

**QUE** le conseil municipal prenne acte du dépôt par SOPIAR du tableau de gestion du Centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine pour l'exercice annuel 2019 et l'exercice des six premiers mois de l'année 2020 se terminant le 30 juin 2020 et que ce dépôt répond aux obligations de reddition de compte stipulées à l'entente liant les parties;

**QUE** la Ville autorise le paiement à SOPIAR de la rémunération prévue à ladite entente, soit un montant de 10 000 \$ pour l'année 2019 et un montant de 35 499 \$ pour l'année 2020 pour un montant total de 45 499 \$;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02-702-25-690 Entente de gestion du CCCPV.

**RÉSOLUTION  
2021-04-101**

**DÉPÔT DU RAPPORT DE GESTION DU CENTRE CULTUREL ET COMMUNAUTAIRE DE LA  
POINTE-VALAINE PAR LA SOCIÉTÉ CULTURELLE DE POINTE-VALAINE INC. – 6  
DERNIERS MOIS DE L'ANNÉE 2020 SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2020 –  
AUTORISATION DU REPORT DE L'EXCÉDENT**

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'entente de gestion intervenue entre la Ville et la Société culturelle de Pointe-Valaine inc. (ci-après la Société), la Société doit faire annuellement, pour toute la durée de l'entente, une reddition de sa gestion du Centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine;

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'entente précitée, la Société a un excédent de subvention reçue au montant de 11 566 \$ qu'elle doit remettre à la Ville;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur du Service des finances et trésorier formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 30 mars 2021;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Jacques Portelance, appuyé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier :

**QUE** le conseil municipal prenne acte du dépôt par la Société du tableau de gestion du Centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine pour l'exercice des six derniers mois de l'année 2020 se terminant le 31 décembre 2020 et que ce dépôt répond aux obligations de reddition de compte stipulées à l'entente liant les parties;

**QUE** la Ville autorise le report à l'exercice de l'année 2021 de l'excédent de la subvention au montant de 11 566 \$ réalisé à la clôture de l'exercice de l'année 2020;

**QU'**une réduction des dépenses de la Ville au montant de 11 566 \$ pour l'année 2021 soit effectuée au poste budgétaire 02-702-25-690 Entente de gestion du CCCPV.

**DÉVELOPPEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

**RÉSOLUTION  
2021-04-102**

**PLAN DIRECTEUR DES PARCS ET ESPACES VERTS DANS LE DÉVELOPPEMENT DU  
SECTEUR LE PATRIOTE – OCTROI DE MANDAT**

**CONSIDÉRANT** que dans le cadre du développement du secteur Le Patriote, une superficie approximative de 13,65 % sera offerte en terrains voués à l'aménagement des parcs et espaces verts;

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire d'aménager des aires publiques à cette fin, la Ville veut se doter d'outils de planification appropriés afin d'aider les gestionnaires à concevoir ces espaces, leur entretien ainsi que planifier l'horizon de réalisation de l'aménagement de chacun des sites;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la directrice générale adjointe et directrice du Service de l'urbanisme formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 31 mars 2021;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Mario Borduas :

**QUE** la Ville octroie le mandat de réalisation du plan directeur des parcs et espaces verts dans le développement du secteur Le Patriote à la firme Lemay pour un montant de 73 491 \$, taxes nettes incluses.

Note de la séance :

Monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier s'absente de 20h53 à 20h55.

**RÉSOLUTION  
2021-04-103**

**APPROBATION D'UN PROJET DE LOTISSEMENT – PROJET LE PATRIOTE –  
AUTORISATION DE SIGNATURE**

**CONSIDÉRANT** qu'un plan de cadastre parcellaire réalisé par François Lafleur, arpenteur-géomètre en date du 22 février 2021, sous le numéro 246 de ses minutes a été déposé au Service de l'urbanisme afin de documenter une demande de permis de lotissement, remplaçant le plan parcellaire daté du 29 septembre 2020, sous le numéro 180 de ses minutes;

**CONSIDÉRANT** que la demande est assujettie au Règlement numéro 434 relatif à l'émission des permis et certificats de la Ville d'Otterburn Park;

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 25 du Règlement numéro 434, un projet de lotissement comportant l'ouverture d'au moins une rue ou un parc doit faire l'objet d'une étude du comité consultatif d'urbanisme et de l'autorisation du conseil municipal préalablement à l'émission du permis;

**CONSIDÉRANT** que la demande est assujettie au Règlement de lotissement numéro 432;

**CONSIDÉRANT** que dans un projet de lotissement impliquant l'ouverture de nouvelles rues ou le prolongement de rues existantes, et devant être cédées à la Ville, la largeur minimum de l'emprise doit être de quinze mètres pour une rue de desserte locale, de dix-huit mètres pour une rue sous-collectrice et de vingt mètres pour une rue collectrice;

**CONSIDÉRANT** que le tracé de rue répond aux exigences du Règlement de lotissement numéro 432 et correspond au concept d'organisation spatial défini dans le PPU « Le Patriote » (Anciennement les Quatre-Terres);

**CONSIDÉRANT** que selon le Règlement du lotissement numéro 432, comme condition préalable à l'approbation d'un plan relatif à une opération cadastrale, le propriétaire doit s'engager par écrit à céder à la Ville, à des fins de parc, de terrains de jeux ou pour le maintien d'un espace naturel, une superficie de terrain égalant dix pour cent (10 %) du terrain compris dans le plan et situé dans un endroit qui, de l'avis du conseil, convient pour l'établissement ou l'agrandissement de parc ou de terrains de jeux ou pour le maintien d'un espace naturel;

**CONSIDÉRANT** la recommandation portant le numéro 2021-00012 émise par le comité consultatif d'urbanisme, formulée dans le procès-verbal de la réunion tenue le 30 mars 2021;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

**QUE** la Ville annule la résolution portant le numéro 2020-10-304 afin de remplacer celle-ci par la présente;

**QUE** la Ville approuve l'ouverture des rues portants les numéros de lots 6 397 782, 6 397 775, 6 397 792, 6 410 102, 6 410 106 ainsi que lot 6 397 654 sur une longueur de 131,2 mètres;

**QUE** la Ville accepte les lots 6 397 659, 6 397 759, 6 397 770, 6 397 790, 6 397 807, 6397 809, 6 397 810 et 6 397 812 à titre de cession à des fins de parc, de terrain de jeux ou pour le maintien d'un espace naturel;

Le tout tel qu'illustré au plan de cadastre parcellaire réalisé par François Lafleur, arpenteur-géomètre en date du 22 février 2021, sous le numéro 246 de ses minutes.

**QUE** la Ville autorise le maire ou en son absence, le maire suppléant et la greffière ou en son absence, le directeur général et greffier adjoint à signer pour et au nom de la Ville, tout document donnant effet à la présente résolution, incluant tout acte notarié.

**RÉSOLUTION**

**ACQUISITION DU LOT 3 951 908 DU CADASTRE DU QUÉBEC (SECTEUR LE PATRIOTE)**

**2021-04-104**

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur général formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 7 avril 2021;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

**QUE** la Ville procède à l'acquisition à l'amiable du lot 3 951 908 du cadastre du Québec, soit la propriété située au 1052, chemin des Patriotes.

**RÉSOLUTION  
2021-04-105**

**DEMANDE DE PIIA POUR LA RÉNOVATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL – 156, RUE  
GERVAIS**

**CONSIDÉRANT** que la demande vise à permettre la rénovation d'un bâtiment principal, refaire l'isolation et remplacer le revêtement blanc par un déclin de bois Canoxel Ridgewood 5" gris granit;

**CONSIDÉRANT** que la brique et tous les autres accessoires demeurent inchangés;

**CONSIDÉRANT** que la couleur proposée est sobre, conformément au Règlement sur les PIIA numéro 435;

**CONSIDÉRANT** que le projet de remplacement du revêtement de déclin est conforme aux objectifs et critères établis au Règlement sur les PIIA précité;

**CONSIDÉRANT** la recommandation numéro 2021-00007-R du comité consultatif d'urbanisme formulée dans le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 30 mars 2021;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Mario Borduas, appuyé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier :

**QUE** le conseil municipal accepte la demande de PIIA telle que présentée.

**RÉSOLUTION  
2021-04-106**

**DEMANDE DE PIIA POUR LA RÉNOVATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL – 173, RUE RUTH**

**CONSIDÉRANT** que la demande vise à agrandir le deuxième étage du bâtiment, changer le revêtement extérieur, ajouter une fenêtre à l'étage et remplacer les portes et fenêtres existantes par de nouvelles portes et fenêtres de mêmes dimensions et même localisations;

**CONSIDÉRANT** que le revêtement extérieur sera remplacé par un revêtement de Canoxel Ridgewood double 6" couleur granit avec des cadrages de fenêtre blanche 4 pouces de style Canoxel à motif grain de bois;

**CONSIDÉRANT** que les fenêtres seront en PVC blanc;

**CONSIDÉRANT** que le revêtement de toiture sera le même que l'existant, soit des bardeaux d'asphalte noir moustaché;

**CONSIDÉRANT** que le tout est en référence avec le plan des élévations avant et après réalisé le 10 mars 2021 et transmis numériquement au Service de l'urbanisme le 14 mars 2021;

**CONSIDÉRANT** qu'une maison similaire est présente au coin des rues Mason et Prince-Arthur;

**CONSIDÉRANT** que l'agrandissement proposé répond à l'objectif d'améliorer la qualité du cadre bâti;

**CONSIDÉRANT** que le projet de rénovation du bâtiment principal est conforme aux objectifs et critères établis au Règlement sur les PIIA numéro 435;

**CONSIDÉRANT** la recommandation numéro 2021-00010-R du comité consultatif d'urbanisme formulée dans le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 30 mars 2021;



**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Mario Borduas, appuyé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier :

**QUE** le conseil municipal accepte la demande de PIIA telle que présentée.

**TRAVAUX PUBLICS**

*Note de la séance :*

*Monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin s'absente de 20h58 à 21h00.*

**RÉSOLUTION  
2021-04-107**

**RÉHABILITATION DES INFRASTRUCTURES DES RUES AUCLAIR, PL. AUCLAIR, DES BOULEAUX, DESROCHES, PARKVIEW, PINE, ROSE ET PL. ROSE – OCTROI DU CONTRAT AU PLUS BAS SOUMISSIONNAIRE CONFORME**

**CONSIDÉRANT** qu'un appel d'offres public a été lancé conformément à la loi pour la réalisation des travaux de l'année 2021 portant sur la réhabilitation des infrastructures des rues Auclair, Pl. Auclair, des Bouleaux, Desroches, Parkview, Pine, Rose et Pl. Rose;

**CONSIDÉRANT** qu'à la clôture de l'appel d'offres, les soumissions suivantes ont été reçues :

<b>Nom des soumissionnaires</b>	<b>Prix – 48sections (taxes applicables incluses)</b>
Les Entreprises Michaudville inc.	8 397 000,00\$
Univert Paysagement	8 430 893,70\$
Germain Lapalme et fils	8 729 036,54\$
Excavation C.G. 2	9 815 000,00\$
Excavation Civil Pro	9 971 917,42\$

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 3 mars 2021;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Jacques Portelance, appuyé par monsieur le conseiller Louis Côté :

**QUE** la Ville adjuge le contrat de réhabilitation des infrastructures des rues Auclair, Pl. Auclair, des Bouleaux, Desroches, Parkview, Pine, Rose et Pl. Rose, à Les Entreprises Michaudville inc., le plus bas soumissionnaire conforme, pour un prix de 8 397 000 \$, taxes applicables incluses et selon les conditions et les modalités décrites dans le devis d'appel d'offres TP-2021-08A-APP et la soumission de cette entreprise;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le Règlement d'emprunt E-455 décrétant une dépense de 11 366 350 \$ et un emprunt maximal du même montant pour l'exécution de travaux de réhabilitation des infrastructures des rues Auclair, des Bouleaux, Desroches, Parkview, Pine et Rose.

*Note de la séance :*

*Monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier s'absente de 21h00 à 21h02.*

**RÉSOLUTION  
2021-04-108**

**RÉHABILITATION DES INFRASTRUCTURES DES RUES AUCLAIR, PL. AUCLAIR, DES BOULEAUX, DESROCHES, PARKVIEW, PINE, ROSE ET PL. ROSE – PROVISION ET CONTINGENCES**

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 3 mars 2021;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Jacques Portelance, appuyé par monsieur le conseiller Louis Côté :

**QUE** le conseil municipal réserve, à titre de provision et de contingences, un montant total de 840 000 \$, taxes applicables incluses dans le cadre des travaux de Réhabilitation des infrastructures des rues Auclair, Pl. Auclair, des Bouleaux, Desroches, Parkview, Pine, Rose et Pl. Rose;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le Règlement d'emprunt E-455 décrétant une dépense de 11 366 350 \$ et un emprunt maximal du même montant pour l'exécution de travaux de réhabilitation des infrastructures des rues Auclair, des Bouleaux, Desroches, Parkview, Pine et Rose.

Note de la séance :

*Monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin s'absente de 20h58 à 21h00.*

**RÉSOLUTION  
2021-04-109**

**RESURFAÇAGE DE PLANCHER – CENTRE CULTUREL ET COMMUNAUTAIRE DE LA  
POINTE-VALAINE – OCTROI DE CONTRAT**

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 31 mars 2021;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le maire Denis Parent, appuyé par monsieur le conseiller Louis Côté :

**QUE** la Ville adjuge le contrat de resurfaçage de l'ensemble des planchers du rez-de-chaussée du Centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine à Rive-Sud Pro Epoxy pour un montant de 27 881,44 \$ taxes applicables incluses et conformément au contrat daté du 14 mars 2021;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 23-080-01-722 – Réamé.

Note de la séance :

*Monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier s'absente de 21h00 à 21h03.*

**RÉSOLUTION  
2021-04-110**

**REPLACEMENT DES SYSTÈMES DE THERMOPOMPE ET DE FOURNAISE DU BÂTIMENT  
DES SERVICES TECHNIQUES – OCTROI DE CONTRAT**

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 31 mars 2021;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

**QUE** la Ville adjuge le contrat de fourniture et d'installation de systèmes de thermopompe et de fournaise du bâtiment des Services techniques à Diffusair inc. au montant de 26 450 \$, taxes applicables incluses et conformément au contrat daté du 24 mars 2021;

**QUE** cette dépense soit financée par une affectation du Fonds de roulement au montant de 26 450 \$ toutes taxes incluses (24 152 \$ taxes nettes) \$ et qu'il soit remboursé sur une période de 10 ans.

**RÉSOLUTION  
2021-04-111**

**ACHAT DE COMPTEURS D'EAU – OCTROI DE CONTRAT**

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation datée du 31 mars 2021 et adressée aux membres du conseil municipal;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

**QUE** la Ville octroie le contrat de fourniture de compteur d'eau à Compteurs d'eau du Québec pour un montant de 24 819,54 \$, incluant les taxes applicables et la garantie prolongée;

**QUE** les compteurs d'eau achetés par la Ville soient revendus aux constructeurs de nouveaux bâtiments conformément au Règlement numéro 455 portant sur les compteurs d'eau;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement de cet équipement soient puisés à même le poste budgétaire 58-250-00-000 Stocks compteurs d'eau.

**RÉSOLUTION  
2021-04-112**

**ATTRIBUTION BUDGÉTAIRE – FOURNITURE ET INSTALLATION DE LUMIÈRES AU  
TERRAIN DE TENNIS DU PARC COPPING**

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 7 avril 2021;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

**QUE** le conseil municipal attribue un budget de 120 000 \$, pour l'installation de lumières centrales sur poutre suspendue entre chaque terrain de tennis du parc Copping;

**QUE** ce projet soit financé par une affectation des Contributions de promoteurs (anc. Fonds des parcs) au montant de 120 000 \$.

**RÉSOLUTION  
2021-04-113**

**ENGAGEMENT AUPRÈS DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET LUTTE CONTRE LES  
CHANGEMENTS CLIMATIQUES – ÉTALONNAGE D'UN RÉGULATEUR**

**CONSIDÉRANT** les résolutions 2019-03-077 et 2020-06-188 adoptées respectivement les 18 mars 2019 et 15 juin 2020 concernant les engagements auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le dossier des rues Sharron et des Sables;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation datée du 7 avril 2021 et adressée aux membres du conseil municipal;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Jacques Portelance, appuyé par monsieur le conseiller Louis Côté :

**QUE** la Ville d'Otterburn Park s'engage auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques à ce que l'étalonnage du régulateur Helen soit inclus dans le plan de gestion des débordements.

**RÉSOLUTION  
2021-04-114**

**ATTRIBUTION BUDGÉTAIRE – JARDIN COMMUNAUTAIRE**

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 7 avril 2021;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

**QUE** le conseil municipal attribue un budget de 20 000 \$, pour l'achat de matériel et le paiement de la main d'œuvre (cols bleus) pour la réalisation du projet de jardin communautaire;

**QUE** ce projet soit financé par une affectation de l'Excédent de fonctionnement non affecté au montant de 20 000 \$ au bénéfice du poste 02-701-50-526 Parcs - entretien et réparation.

**RÉSOLUTION  
2021-04-115**

**APPROBATION DE LA GRILLE QUALITATIVE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION POUR LE DEVIS D'APPEL D'OFFRES – SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE POUR L'INSTALLATION DE FEUX DE CIRCULATION À L'INTERSECTION DE LA RUE « A » ET LE CHEMIN DES PATRIOTES**

**CONSIDÉRANT** que la Ville souhaite mettre en œuvre un processus d'appel d'offres pour les services professionnels en ingénierie pour l'installation de feux de circulation à l'intersection de la rue « A », collectrice sectorielle, et le chemin des Patriotes (route 133);

**CONSIDÉRANT** que, conformément à la Loi et au règlement de gestion contractuelle de la Ville, le conseil municipal doit approuver la grille qualitative d'évaluation et de pondération des offres conformes, laquelle grille sera incluse et fera partie intégrante des documents d'appel d'offres;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 14 avril 2021;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier :

**QUE** la Ville approuve la grille qualitative d'évaluation et de pondération pour le devis d'appel d'offres – Services professionnels en ingénierie pour l'installation de feux de circulation à l'intersection de la rue « A » et le chemin des Patriotes.

Note de la séance :

*Monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier s'absente de 21h05 à 21h07.*

**RÉSOLUTION  
2021-04-116**

**AMÉNAGEMENT ET VÉGÉTALISATION DE L'ESPACE SITUÉ ENTRE LE BÂTIMENT DE LA POINTE-VALAINE ET LE STATIONNEMENT MUNICIPAL – OCTROI DU MANDAT AU PLUS BAS SOUMISSIONNAIRE CONFORME**

Note de la séance :

*Un vote a été demandé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :*

**ONT VOTÉ EN FAVEUR :** *Messieurs les conseillers Jean-Marc Fortin, Alexandre Dubé-Poirier et Louis Côté*

**A VOTÉ CONTRE :** *Messieurs les conseillers Jacques Portelance et Mario Borduas*

**CONSIDÉRANT** qu'un appel d'offres sur invitation a été lancé conformément à la loi pour les travaux d'aménagement et de végétalisation de l'espace situé entre le bâtiment de la Pointe-Valaine et le stationnement municipal;

**CONSIDÉRANT** qu'à la clôture de l'appel d'offres, la soumission suivante a été reçue :

Nom du soumissionnaire	Prix (plus les taxes applicables)
Catherine Bégin horticulture	20 000 \$

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur général formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée des 15 et 19 avril 2021;

**IL EST RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES VOIX**, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier :

**QUE** la Ville adjuge le mandat d'aménagement et de végétalisation de l'espace situé entre le bâtiment de la Pointe-Valaine et le stationnement municipal, au seul soumissionnaire, pour un prix de 20 000 \$, plus les taxes applicables et selon les conditions et les modalités décrites dans le devis d'appel d'offres et la soumission de cette entreprise;

**QUE** cette dépense soit financée par une affectation de l'Excédent de fonctionnement affecté au montant de 20 000 \$ plus les taxes applicables (21 000 \$ taxes nettes) et que ce virement soit imputé au poste « 02-702-26-522 Pointe-Valaine Entretien et réparations ».

#### **FAMILLE, CULTURE ET LOISIR**

#### **RÉSOLUTION 2021-04-117**

#### **DEMANDE DE RECONNAISSANCE DE LA VILLE À TITRE D'ORGANISME – CLUB DE SOCCER DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU**

**CONSIDÉRANT** la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de la Ville;

**CONSIDÉRANT** la demande de reconnaissance municipale à titre d'organisme déposée par le Club de Soccer de la Vallée-du-Richelieu;

**CONSIDÉRANT** que la mission de cet organisme consiste principalement à promouvoir la pratique du soccer en offrant à ces membres un environnement plaisant et sécuritaire pour se développer à long terme et vise également à être un modèle à suivre pour la qualité de ses programmes, le développement de ses membres et la quête d'excellence;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du coordonnateur du Service du loisir et de la culture formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 17 mars 2021;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Mario Borduas :

**QUE** la Ville accorde la reconnaissance au Club de Soccer de la Vallée-du-Richelieu en lui attribuant le statut d'organisme reconnu, catégorie d'organisme Régional, conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de la Ville d'Otterburn Park.

#### **RÉSOLUTION 2021-04-118**

#### **PROGRAMMATION DES ÉVÉNEMENTS DE LOISIRS – ANNÉE 2021**

**CONSIDÉRANT** que la pandémie de la COVID-19 a forcé la Ville à revoir sa programmation d'événements spéciaux;

**CONSIDÉRANT** que le Service du loisir et de la culture met en place des événements autant pour les personnes plus jeunes que pour les personnes plus âgées tout en respectant les mesures sanitaires;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du coordonnateur du Service du loisir et de la culture formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 17 mars 2021;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

**QUE** la Ville autorise l'ajout d'un spectacle de musique et de danse *remorque* dans la programmation d'événements de loisir au montant maximal de 6 000 \$;

**QUE** la Ville autorise l'achat des structures du jeu « Évade-toi » incluant la thématique de découverte des parcs municipaux d'Otterburn Park au montant de 7 600 \$, plus les taxes applicables;

**QUE** la Ville autorise le Service du loisir et de la culture à mettre en place l'événement Tournée de Skate pour tous 2021 au montant de 5 700 \$;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02-701-90-690 Événements spéciaux.

**RÉSOLUTION  
2021-04-119**

**ACHAT DE MOBILIER – PISCINE MUNICIPALE DE LA VILLE**

**CONSIDÉRANT** que le Service du loisir et de la culture a fait une recherche de prix auprès de différents fournisseurs de chaises longues à être installées à la piscine municipale de la Ville;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du coordonnateur du Service du loisir et de la culture formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 16 mars 2021;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier :

**QUE** la Ville achète de l'entreprise Jardin de Ville, vingt chaises longues et dix bases d'élévation pour chaises au montant de 9 226,75 \$, taxes applicables incluses, le tout conformément à la recommandation précitée;

**QUE** cet achat soit financé par une affectation du Fonds de roulement 23-080-00-003 au montant de 9 227 \$ (taxes incluses – 8 426 \$ taxes nettes) et qu'il soit remboursé sur une période de 5 ans.

**RÉSOLUTION  
2021-04-120**

**RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION DE LA VILLE – ASSOCIATION DES RIVERAINS ET AMIS DU RICHELIEU**

**CONSIDÉRANT** la demande de renouvellement de l'adhésion déposée à la Ville par l'Association des Riverains et Amis du Richelieu;

**CONSIDÉRANT** que les principaux axes de travail de cette association sont la qualité de l'eau, la sécurité aquatique, l'érosion des berges, la protection faunique et la reconnaissance du statut patrimonial de la Rivière Richelieu;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du coordonnateur du Service du loisir et de la culture formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 17 mars 2021;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Mario Borduas, appuyé par monsieur le conseiller Louis Côté :

**QUE** la Ville renouvèle son adhésion, à titre de membre corporatif/partenaire, à l'Association des Riverains et Amis du Richelieu, pour un montant de 150 \$ pour l'année 2021.

**QUE** les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02-701-20-494 Loisirs – cotisations et abonnements.

**RÉSOLUTION  
2021-04-121**

**CRÉATION DU COMITÉ LOCAL - DÉMARCHE MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS**

**CONSIDÉRANT** la demande d'aide financière déposée en octobre 2020 par la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu (ci-après la MRCVR) au Secrétariat aux aînés pour l'élaboration d'une démarche collective Municipalité amie des aînés (ci-après MADA) a été acceptée;

**CONSIDÉRANT** que les villes de Mont-Saint-Hilaire et d'Otterburn Park ainsi que les municipalités de Saint-Antoine-sur-Richelieu, de Saint-Jean-Baptiste et de Saint-Mathieu-de-Beloil ont adhéré à la demande collective de la MRCVR;

**CONSIDÉRANT** que, selon l'article 3.3 de la convention d'aide financière intervenue entre le Secrétariat aux aînés et la MRCVR, chacune des villes et

municipalités participantes doit adopter une résolution autorisant la création et la mise sur pied d'un comité de pilotage MADA décrivant son mandat dont, notamment, la réalisation, l'élaboration ou la mise à jour, de la politique municipale des aîné(e)s et de son plan d'action MADA ainsi que les noms des membres constitutifs avec leurs responsabilités;

**CONSIDÉRANT** que chaque ville et municipalité participante doit réserver, au sein de son comité de pilotage MADA, au moins deux sièges pour des personnes représentantes des aîné(e)s (organisme ou personne aînée) qui sont reconnues et engagées dans leur communauté, ainsi qu'un siège pour un(e) élu(e) responsable du dossier « aîné(e)s » de la ville ou municipalité participante;

**CONSIDÉRANT** que monsieur Louis Côté, conseiller municipal, a été désigné par le conseil municipal de la Ville, par l'adoption de la résolution numéro 2020-10-343, comme étant l'élu responsable du dossier « Aîné(e)s »;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du coordonnateur du Service du loisir et de la culture formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 17 mars 2021;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

**QUE** la Ville autorise la création d'un comité de pilotage local *Municipalité amie des aîné(e)s*, composé de la façon suivante:

- Élu responsable du dossier des aîné(e)s : Monsieur Louis Côté, conseiller municipal;
- Élu substitut du dossier des aîné(e)s : Monsieur Denis Parent, maire;
- Responsable administratif : Monsieur Alex Thibodeau-Dépatie, coordonnateur du Service du loisir et de la culture;
- Responsable administratif substitut : Madame Véronique Darveau, directrice du Service des communications, du loisir et de la culture;
- Citoyenne aînée ou un organisme local : Madame Doris Dubreuil, responsable de la FADOQ à Otterburn Park
- Citoyenne aînée ou un organisme local : Madame Clarisse Viens, membre de la FADOQ.

**QUE** la Ville donne le mandat à ce comité d'assurer le bon fonctionnement de la démarche MADA, et notamment de faire la mise à jour de la politique des aîné(e)s de la Ville d'Otterburn Park ainsi que du plan d'action *Municipalité amie des aînés* pour une durée de trois ans.

## **RÉSOLUTION 2021-04-122**

### **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – GROUPE SCOUT DE MONT-SAINT-HILAIRE (DISTRICT SCOUT DE LA MONTÉRÉGIE)**

**CONSIDÉRANT** la demande d'aide financière présentée à la Ville par l'organisme Groupe Scout de Mont-Saint-Hilaire (District scout de la Montérégie) dans le cadre de la célébration, cette année, de son 76<sup>e</sup> anniversaire;

**CONSIDÉRANT** que l'aide financière demandée permettra à cet organisme de poursuivre sa mission en offrant des services adéquats aux jeunes;

**CONSIDÉRANT** que cet organisme a le statut d'organisme reconnu auprès de la Ville d'Otterburn Park;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du coordonnateur du Service du loisir et de la culture formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 29 mars 2021;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Mario Borduas :

**QUE** la Ville accorde un soutien financier de 300 \$ à Groupe Scout de Mont-Saint-Hilaire (District scout de la Montérégie);

**QUE** les fonds nécessaires au paiement de cette aide financière soient puisés à même le poste budgétaire 02-701-20-959 Subventions et commandites.

**RÉSOLUTION  
2021-04-123**

**ACHAT DE CIRCUITS DE VILLE – THÈME *MIEUX VIVRE ENSEMBLE***

**CONSIDÉRANT** que madame Chantalle Lessard, créatrice québécoise, est reconnue notamment par le ministère de la Famille pour son travail et ses outils *Mieux Vivre Ensemble*;

**CONSIDÉRANT** que les outils *Mieux Vivre Ensemble* consistent notamment en trois circuits ludiques et innovants qui sont habituellement installés à divers endroits, tels les sentiers, parcs, cours d'école, jardins, etc... afin de faire bénéficier de leurs bienfaits à tous les passants;

**CONSIDÉRANT** que les tendances des circuits sont le bien-être, la bienveillance, la complicité et l'effet antistress;

**CONSIDÉRANT** que chaque circuit est représenté sur des panneaux d'information et d'exercices;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du coordonnateur du Service du loisir et de la culture formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 17 mars 2021;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier :

**QUE** la Ville achète de madame Chantalle Lessard, créatrice des outils *Mieux Vivre Ensemble*, les trois circuits de Ville (bienveillance, pleine conscience et couple) au montant de 4 828,95 \$;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement de cette aide financière soient puisés à même le poste budgétaire 02-701-90-690 Événements spéciaux – dépenses.

**RÉSOLUTION  
2021-04-124**

**DEMANDE DE RECONNAISSANCE DE LA VILLE À TITRE D'ORGANISME – LIGUE DE BALLE LES GIRLS D'OTTERBURN PARK**

**CONSIDÉRANT** la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de la Ville;

**CONSIDÉRANT** la demande de reconnaissance municipale à titre d'organisme déposée par la Ligue de balle Les Girls d'Otterburn Park;

**CONSIDÉRANT** que la mission de cet organisme consiste principalement à mettre en place une ligue récréative permettant aux femmes de tout âge de pratiquer leur sport favori, puis d'encourager les saines habitudes de vie en offrant également un lieu d'échange pour les femmes d'Otterburn Park et les environs;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du coordonnateur du Service du loisir et de la culture formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 12 avril 2021;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Mario Borduas :

**QUE** la Ville accorde la reconnaissance à la Ligue de balle Les Girls d'Otterburn Park en lui attribuant le statut d'organisme reconnu, catégorie d'organisme local C, conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de la Ville d'Otterburn Park.

**RÉSOLUTION  
2021-04-125**

**ENTENTE RELATIVE À LA GESTION DE L'OFFRE D'ACTIVITÉS DE TENNIS EXTÉRIEURS MUNICIPAUX ENTRE LA VILLE ET LE COMPLEXE SPORTIF SPORTSCÈNE MONT-SAINT-HILAIRE – AUTORISATION DE SIGNATURE**

**CONSIDÉRANT** que la Ville veut confier au Complexe Sportif Sportscène Mont-Saint-Hilaire, l'encadrement et la gestion de l'offre de cours de tennis sur le territoire de la Ville d'Otterburn Park;



**CONSIDÉRANT** la recommandation du coordonnateur du Service du loisir et de la culture formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 12 avril 2021;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier :

**QUE** la Ville autorise madame Véronique Darveau, directrice du Service des communications, du loisir et de la culture, à signer pour et au nom de la Ville, l'entente relative à la gestion de l'offre de tennis extérieurs municipaux de la Ville d'Otterburn Park pour l'année 2021.

**RÉSOLUTION  
2021-04-126**

**SERVICE DU LOISIR ET DE LA CULTURE – SAISON ESTIVALE 2021 – EMBAUCHE DE PRÉPOSÉS SAISONNIERS AU TERRAIN DE BALLE ET APPROBATION DE L'ÉCHELLE SALARIALE**

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de procéder à l'embauche des préposés temporaires au terrain de balle Duncan-Campbell pour la saison estivale 2021 et de fixer l'échelle salariale du personnel attiré à ce poste;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du coordonnateur du Service du loisir et de la culture formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 12 avril 2021;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

**QUE** la Ville engage les préposés temporaires suivants, au terrain de balle pour la saison estivale 2021;

<b>Nom des préposés aux terrains de balle</b>	<b>Année(s) ancienneté</b>
Louis-Philippe Bedford	3
Jérémy Forget	2
Thomas Fontaine	N/A
<b>Liste de rappel :</b>	
Thierry Côté	N/A

**QUE** ces embauches soient assujetties aux conditions plus amplement décrites à la fiche ci-haut mentionnée;

**QUE** la Ville approuve l'échelle salariale, tel que recommandé;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement de ces dépenses soient puisés à même les postes budgétaires 02-701-52-141 Terrain de balle Duncan Campbell - salaire régulier et 02-701-56-141 Terrain de balle Duclos – salaire régulier.

**RÉSOLUTION  
2021-04-127**

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – LA MAISON DE LA FAMILLE DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU – CAMP DE JOUR ESTIVAL 2021**

**CONSIDÉRANT** la demande d'aide financière formulée à la Ville par la Maison de la Famille de la Vallée-du-Richelieu afin que soit offert gratuitement par la Ville, le camp de jour de l'été 2021 à une famille à faible revenu ayant deux enfants et résident à Otterburn Park;

**CONSIDÉRANT** que les places sont limitées pour ce camp de jour estival et il y a une forte demande pour l'inscription notamment à la huitième semaine dudit camp;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du coordonnateur du Service du loisir et de la culture formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 14 avril 2021;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Mario Borduas, appuyé par monsieur le conseiller Louis Côté :

**QU'**un montant maximal de 2 000 \$ soit versé à Gestion Vincent Limoges, gestionnaire du camp de jour, afin de permettre l'inscription de ces deux enfants

otterburnois au camp de jour de l'été 2021 et plus spécifiquement et en priorité, à la huitième semaine de ce camp;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement de ces dépenses soient puisés à même le poste budgétaire 02-701-20-959 Aide financière.

#### **ENVIRONNEMENT**

**RÉSOLUTION  
2021-04-128**

#### **ENTENTE ENTRE LA VILLE ET LE CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE LA MONTÉRÉGIE DANS LE CADRE DU PROJET DE COVOITURAGE *EMBARQUE!* MONTÉRÉGIE**

**CONSIDÉRANT** que le projet *Embarque! Montérégie* du Conseil régional de l'environnement de la Montérégie fait la promotion du covoiturage en créant un réseau de stationnement réservé au covoiturage en Montérégie et cela permet aux conducteurs et aux passagers de se rejoindre à un endroit central, sécuritaire, légal et gratuit;

**CONSIDÉRANT** que la mobilité des citoyens fait partie des préoccupations de la Ville d'Otterburn Park, l'amélioration des infrastructures pour favoriser le covoiturage vient compléter les autres options de transport de la Ville comme le transport collectif et le réseau cyclable;

**CONSIDÉRANT** que le projet consiste principalement pour la Ville à rendre disponible l'utilisation d'espace de stationnement d'une capacité de 2 cases pour véhicule de promenade dans le stationnement de l'hôtel de ville ainsi que 2 cases dans le stationnement de l'ancienne caserne incendie;

**CONSIDÉRANT** que la recommandation numéro 2021-02-06 du comité consultatif en environnement à l'effet que la Ville appuie le projet « *Embarque! Montérégie* » afin de favoriser la mobilité alternative à la voiture en solo;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

**QUE** le conseil municipal autorise le maire, ou en son absence le maire suppléant à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente entre la Ville et le Conseil régional de l'environnement de la Montérégie dans le cadre du projet de covoiturage *Embarque! Montérégie*.

**RÉSOLUTION  
2021-04-129**

#### **PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE VISANT L'OPTIMISATION DU RÉSEAU D'ÉCOCENTRES QUÉBÉCOIS – APPUI À LA DEMANDE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU POUR L'ÉTABLISSEMENT D'UN ÉCOCENTRE RÉGIONAL À MONT-SAINT-HILAIRE**

**CONSIDÉRANT** que la MRC de La Vallée-du-Richelieu (ci-après la MRCVR) a entrepris les démarches de construction d'un écocentre régional à Mont-Saint-Hilaire;

**CONSIDÉRANT** que l'Écocentre régional vise à permettre à l'ensemble des citoyen(ne)s desservi(e)s par la MRCVR d'avoir accès à un écocentre;

**CONSIDÉRANT** qu'actuellement, seulement 62 % de la population desservie par la MRCVR a accès à un écocentre;

**CONSIDÉRANT** que l'Écocentre régional comprendra un atelier de démembrement qui permettra d'optimiser la récupération du bois;

**CONSIDÉRANT** que l'Écocentre régional poursuit les objectifs fixés par le Programme d'aide financière visant l'optimisation du réseau d'écocentres québécois mis en place par le gouvernement du Québec et RECYC-QUÉBEC;

**CONSIDÉRANT** que la Ville d'Otterburn Park entend offrir à l'ensemble de ses citoyen(ne)s un accès à l'Écocentre régional;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le maire Denis Parent, appuyé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier :



---

Denis Parent  
**Maire**

---

Me Julie Waite  
**Greffière**